



# BUVETTE

**Horaire de vente 18h00 – 04h00**

Il est interdit de servir ou de vendre de l'alcool aux jeunes de moins de 16 ans révolus, ainsi qu'aux personnes en état d'ébriété. Entre 16 et 18 ans révolus, il est autorisé de leur vendre des boissons fermentées (vin, bière, cidre). La limite d'âge pour vendre les boissons distillées, ou considérées comme telles (apéritifs, boissons mélangées et alcopops), est de 18 ans révolus (art. 50 LADB).